

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 30 juillet 2012, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absences motivées : Madame la conseillère Natalie Parent
Monsieur le conseiller Francis Rinfret

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
M^e Marc Giard, *directeur des Services juridiques & greffier*.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

Le greffier informe le Conseil que l'avis de convocation concernant la tenue de la présente séance a été dûment signifié, conformément à la Loi.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme le retrait à l'ordre du jour du point numéro 6 : « Autorisation de signature – Acte de vente – Terrain dans le Novoparc (Innoval) ».

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires.

Aucune assistance.

2012-312 Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Approbation

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise les projets décrits à la section 5 et confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet présenté dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – renouvellement de conduites* et détaillé au formulaire (section 5) annexé aux présentes comme si au long reproduit.

Adoptée.

2012-313 Autorisation de signature – Acte de vente entre Ville de Varennes et Résidence La Seigneurie sur le Fleuve S.E.N.C. – Résidence pour personnes âgées autonomes avec services (terrain de 12 781,2 m²)

Considérant l'adoption de la résolution 2011-229 le 4 juillet 2011 relativement à une entente devant mener à la vente d'un terrain ayant front rue la rue du Souvenir pour la construction d'une résidence pour personnes âgées ;

En conséquence, il est proposé monsieur le Conseiller Joël Beauchemin appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir devant Me Charles Leroux, notaire, entre la Ville de Varennes et Résidence La Seigneurie sur le Fleuve S.E.N.C., société en nom collectif, relativement à la vente des lots P-78-9, P-78-10, P-78-12, P-78-14, P-80-1 et P-82-6 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères (terrain de 12 781, 2m²) en prévision de la construction d'une résidence pour personnes âgées autonomes avec services ; tel projet d'acte est annexé aux présentes comme si au long reproduit.

Adoptée.

2012-314 Autorisation de signature – Acte de vente et constitution de servitudes entre Pétrumont, société en commandite et Ville de Varennes Lots P-77 et P-77-5

Il est proposé monsieur le Conseiller Gaétan Marcil appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente et constitution de servitudes à intervenir entre Pétrumont, société en commandite et la Ville de Varennes, relativement à la vente par Pétrumont des lots P-77 et P-77-5 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la circonscription de Verchères ; tel projet d'acte est annexé aux présentes comme si au long reproduit ;

Que le Conseil autorise une affectation de 55 000 \$ en provenance des surplus accumulés afin de financer la transaction.

Certificat de la trésorière numéro 2319

Adoptée.

2012-315 Demande de permis et autorisation MDDEP – Réfection du lit de séchage Lot P-63 (2632, rue Sainte-Anne) Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. (LBHA) à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la MRC de Marguerite-D'Youville, le ministère des Pêches et des Océans (MPO), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que tout autre ministère, et ce, dans le cadre du projet de réfection du lit de séchage sis sur le lot P-63 (2632, rue Sainte-Anne).

Il est de plus résolu que la Ville de Varennes s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée à la Ville.

Adoptée.

**2012-316 Enfouissement patrimonial/embellissement, rue Sainte-Anne
Entente Hydro-Québec – Engagement de la Ville de Varennes**

Considérant l'adoption de la résolution 2012-217 le 7 mai 2012, relativement au projet d'enfouissement patrimonial/embellissement, rue Sainte-Anne ;

En conséquence, il est proposé monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes accepte les coûts de l'avant-projet avec Hydro-Québec et les conditions administratives s'y rattachant, tels que décrits à l'annexe des présentes ;

QUE la Ville confirme son engagement à poursuivre l'étape de réalisation des travaux pour le projet d'enfouissement ;

QUE la Ville confirme le choix 2 de l'annexe B (partage des responsabilités relatives aux ouvrages civils) de la convention de projet et accepte les nouvelles conditions du nouveau programme d'enfouissement ;

QUE le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

**A-2012-33 Règlement 534-37 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation,
au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les limitations et
interdictions de stationnements prévues au parc de la Commune**

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-37 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les limitations et interdictions de stationnements prévues au parc de la Commune.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucune assistance.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 20 h 13.

Le maire,

Le directeur des Services Juridiques et greffier,

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA